



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-387

PUBLIÉ LE 25 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-09-24-00001 - Arrêté DOS-GRHH-2026-211 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Abbeville (Somme) (3 pages) Page 3

R32-2026-09-24-00005 - Arrêté DOS-GRHH-2026-212 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) (3 pages) Page 6

R32-2026-09-24-00004 - Arrêté DOS-GRHH-2026-213 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Somain (Nord) (3 pages) Page 9

R32-2026-09-24-00003 - Arrêté DOS-GRHH-2026-214 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier gériatrique de La Fère (Aisne) (3 pages) Page 12

R32-2026-09-24-00002 - Arrêté DOS-GRHH-2026-217 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'institut départemental Albert Calmette de Camiers (Pas-de-Calais) (3 pages) Page 15

R32-2026-09-21-00010 - Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2026-344 portant modification de l'arrêté préfectoral du 20 mai 1942 autorisant la création d'une officine de pharmacie à DENAIN (59220) (2 pages) Page 18

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2026-09-25-00001 - ARRÊTÉ du 25 septembre 2026 portant modification (N° 2) à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Hauts-de-France (1 page) Page 20

ARRETE DOS-GRHH-2026-211

**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE (SOMME)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-78 du 1^{er} octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Abbeville (Somme) ;

Vu la décision du 30 juillet 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par le préfet de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun pour ce qui le concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du registre aux délibérations du conseil municipal de la commune d'Abbeville du 27 mars 2026 proclamant Monsieur Angelo TONOLLI maire d'Abbeville ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme du 15 avril 2026, désignant Monsieur Angelo TONOLLI et Madame Julie VAST pour la représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Abbeville ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville d'Abbeville du 06 juillet 2026 désignant Monsieur Lucas TERNOIS en qualité de représentant de la commune d'Abbeville au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Abbeville ;

Vu le courrier de Monsieur Angelo TONOLLI, maire d'Abbeville, en date du 09 septembre 2026 désignant Madame Delphine DEMAILLE pour le représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Abbeville ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Abbeville est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier d'Abbeville sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 24 septembre 2026

Le directeur général

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal stroke.

Yann-Gaël Amghar

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-211)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Delphine DEMAILLE, représentante du maire d'Abbeville, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Lucas TERNOIS, représentant de la commune d'Abbeville,
- Monsieur Angelo TONOLLI et Madame Julie VAST, représentants de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, représentante de la présidente du conseil départemental de la Somme.

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur le docteur Gauthier BASSE et Monsieur le docteur Vincent SORIOT, représentants de la commission médicale d'établissement,
- Monsieur Laurent PRINCE, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Monsieur Benjamin CHAISY et Madame Sylvie MICEK, représentants du personnel désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Edith ZECHSER, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, et une autre personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France,
- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le préfet de la Somme,
- Madame Laurence JALLON-MALAUROIE (union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques - UNAFAM) et Monsieur Raymond BROSZNIOWSKI (union départementale des associations familiales - UDAF de la Somme), représentants des usagers désignés par le préfet de la Somme.

ARRETE DOS-GRHH-2026-212

**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE BOULOGNE-SUR-MER (PAS-DE-CALAIS)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-93 du 06 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision du 30 juillet 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le compte-rendu de la commission médicale d'établissement du 18 juin 2026 désignant Monsieur le docteur Guillaume MARIE pour la représenter au sein du conseil de surveillance de Boulogne-sur-Mer, en remplacement de Monsieur le docteur Stéphane CHOCHOIS ;

ARRETE

Article 1er :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 24 septembre 2026

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-212)
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Frédéric CUVILLIER, maire de Boulogne-sur-Mer, commune siège de l'établissement, et Madame Hélène LEGRIS, représentante de la commune de Boulogne-sur-Mer ;
- Madame Pascale LEBON et Monsieur Dimitri QUIQUET, représentants de la communauté d'agglomération du Boulonnais ;
- Madame Mireille HINGREZ-CEREDA, représentant le président du conseil départemental du Pas-de-Calais.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le docteur Guillaume MARIE et Monsieur le docteur Grégory DUNCAN, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Sandy PALLU, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Laure DECROO et Monsieur Samuel LANGUE, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Lionel JOURDON, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, et une autre personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Gérard FRANÇOIS, personnalité qualifiée désignée par le préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Serge VANHOUTTE (union départementale des associations familiales du Pas-de-Calais) et Monsieur Georges LECOCQ (association PRIARTEM-Ondes-Santé-Environnement), représentants des usagers désignés par le préfet du Pas-de-Calais.

**ARRETE DOS-GRHH-2026-213
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE SOMAIN (NORD)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-106 du 15 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Somain (Nord) ;

Vu la décision du 30 juillet 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le courriel de Monsieur Patrick JACSON en date du 12 septembre 2026, informant de sa démission de ses fonctions de représentant des usagers désigné par le préfet du Nord, au titre de l'union départementale des associations familiales du Nord, au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Somain ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Somain est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Somain, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 24 septembre 2026

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2026-213)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Jean-Baptiste GROS, maire de Somain, commune siège de l'établissement, et Monsieur Nicolas HOUDRE, représentant de la commune de Somain ;
- Madame Marie-Thérèse VALIN et Monsieur Alain BRUNEEL, représentants de la communauté d'agglomération du Cœur d'Ostrevent Agglo ;
- Monsieur Frédéric DELANNOY, représentant du Président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le docteur Linda ABES et Monsieur le docteur Nicolas SALOME, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Aurélien DEBRUILLE, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur François DELAPLACE et Monsieur Christophe FONTAINE, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Madame Lydie MATUSZAK et Madame Véronique MORELLE, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Laurine LECLERE, personnalité qualifiée désignée par le préfet du Nord ;
- Madame Sylvie KLIMCZAK (union fédérale des consommateurs (UFC) – Que Choisir Hauts-de-France), en qualité de représentante des usagers désignée par le préfet du Nord, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par le préfet du Nord.

ARRETE DOS-GRHH-2026-214
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER GERONTOLOGIQUE DE LA FERRE (AISNE)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-118 du 31 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier gériatrique de La Fère (Aisne) ;

Vu la décision du 30 juillet 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Madame la préfète de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le courriel de l'union nationale des syndicats autonomes en date du 17 septembre 2026 désignant Monsieur Nathanaël DEBETHUNE en qualité de représentant du personnel au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier gériatrique de La Fère, en remplacement de Monsieur Christopher HU ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier gériatrique de La Fère est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier gériatrique de La Fère sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 24 septembre 2026

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-214)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Francine BOULARD, maire de La Fère, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Laurent PENE, représentant de la communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère ;
- Madame Carole DERUY, représentante du président du conseil départemental de l'Aisne.

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur le docteur Ionut DEMIR, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Bénédicte LENGAGNE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Nathanaël DEBETHUNE, représentant désigné par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Patrice CORDIER (union départementale des associations familiales de l'Aisne) et Madame Isabelle DUBUISSON (association des accidentés de la vie - section du Pays Chaunois) en qualité de représentants des usagers désignés par la préfète de l'Aisne.

**ARRETE DOS-GRHH-2026-217
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE L'INSTITUT DEPARTEMENTAL ALBERT CALMETTE DE CAMIERS (PAS-DE-CALAIS)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-154 du 08 décembre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'institut départemental Albert Calmette de Camiers (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision du 30 juillet 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun pour ce qui le concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel, notamment la désignation par les organisations syndicales de Madame Nilvanda HEBERT, en qualité de représentante du personnel au sein du conseil de surveillance de l'institut départemental Albert Calmette de Camiers, en remplacement de Monsieur Eric NAVET ;

ARRETE

Article 1^{er} :

À compter de la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'institut départemental Albert Calmette de Camiers est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur de l'institut départemental Albert Calmette de Camiers sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 24 septembre 2026

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-217)
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Madame Viviane LEFEVRE, représentante du maire de la commune siège de l'établissement ;
- Messieurs Gaston CALLEWAERT et Daniel FASQUELLE, représentants de la communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois ;
- Madame Blandine DRAIN, représentante du conseil départemental du Pas-de-Calais, et un(e) représentant(e) du Président du conseil départemental du Pas-de-Calais en attente de désignation ;

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le docteur Morgane FATH et Madame le docteur Juliette DEVEMY, représentantes de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Bérangère DELAIRE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Ludovic CORNET et Madame Nilvanda HEBERT, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Gérard GOBERT et Monsieur Michel LEFEVRE, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Jean-Marie KRAJEWSKI, personnalité qualifiée désignée par le préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Romain GABET (union départementale des associations familiales (UDAF) du Pas-de-Calais), représentant des usagers désigné par le préfet du Pas-de-Calais, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par le préfet du Pas-de-Calais.

Licence n°59#000186

Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2026-344 portant modification de l'arrêté préfectoral du 20 mai 1942 autorisant la création d'une officine de pharmacie à DENAIN (59220)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment l'alinéa 3 de l'article L.5125-18 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. AMGHAR (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 mai 1942 autorisant la création d'une officine de pharmacie à DENAIN (59220) et attribuant le numéro de licence 59#000186 à ladite officine ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 30 juillet 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu le certificat d'urbanisme d'information en date du 27 juin 2026, indiquant que l'officine de pharmacie enregistrée sous le numéro de licence 59#000186 se situe 29 Place Wilson à DENAIN (59220) ;

Considérant qu'en application de l'article R.5125-11 du code de la santé publique, il y a lieu de prendre en compte cette modification dans un arrêté modificatif de la licence de l'officine ;

ARRETE

Article 1 – L'officine de pharmacie, dont le numéro de licence est 59#000186, se situe 29 Place Wilson à DENAIN (59220).

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 – Le présent arrêté sera notifié à Madame Isabelle HERWYN.

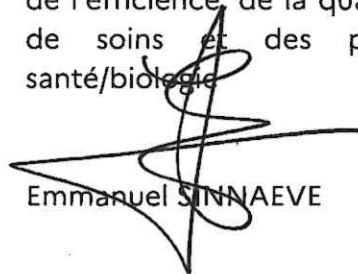
Article 4 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

21 SEP. 2026

Pour le directeur général et par
délégation,

Le sous-directeur de la performance,
de l'efficacité, de la qualité de l'offre
de soins et des produits de
santé/biologie

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Emmanuel SINNAEVE

**ARRÊTÉ du 25 septembre 2026 portant modification (N° 2)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la
caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Hauts-de-France**

**Le ministre du travail et des solidarités
La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} avril 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2026 portant délégation de signature à Monsieur Julien PILLOT, adjoint à la cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les modifications formulées par la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 1^{er} avril 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation

5) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Suppléant :

- Monsieur Freddy TARRACH (*désigné en remplacement de M. Serge LEKADIR*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 25 septembre 2026

Pour la cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale,
l'adjoint



Julien PILLOT

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.